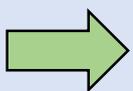


Aléa faible inondation



En zone d'aléa faible, la hauteur d'eau peut atteindre 50 cm en cas de crue

Un aménagement mal maîtrisé en zone inondable peut aggraver le risque aux alentours



Mon projet d'habitation se situe en aléa faible inondation

- Il est recommandé de surélever la construction à + 50 cm du terrain naturel ou du terrain fini (après terrassement).
- Je favorise la transparence hydraulique (clôtures ajourées, pilotis...).
- J'évite de remblayer.